



Vacances de NOËL

« Comédies musicales »

Valeurs des quotients	HABITANTS ATTIGNAT			HABITANTS AUTRE COMMUNES		
	Jusqu'à 650 €	De 651 à 1200 €	A partir de 1201 €	Jusqu'à 650 €	De 651 à 1200 €	A partir de 1201 €
Journée avec repas	17,90€	19,47€	20,10€	20,90€	22,47€	23,10€
Matin ou après-midi avec repas	9,90€	11,47€	12,10€	12,90€	14,47€	15,10€
Matin ou après-midi sans repas	7,10€	8,67€	9,30€	10,10€	11,67€	12,30€

Pour participer à la veillée, une contribution de 6€ est demandée.

Les tarifs comprennent les activités journalières, l'assurance, le transport, le repas et le goûter. Ils tiennent compte des aides de la CAF et de la MSA de l'Ain et de la participation de la commune (1,85 € par jour) dans la limite des plafonds accordés par les collectivités.

Comment inscrire son enfant?

- * Dépôt du dossier complet chez Aurélie BOZONNET au 135 Allée de l'Aulnaie à Attignat, avant le SAMEDI 3 DÉCEMBRE.
- * Permanences inscriptions au STADE:
 - Mercredi 23 novembre 2022 de 17h30 à 19h
 - Vendredi 25 novembre 2022 de 17h30 à 19h
 - Samedi 3 décembre 2022 de 10h à 12h

L'adhésion annuelle pour 2022, de 6€ par enfant, à l'association est obligatoire et à acquitter à la première inscription sur 2022.

Accueil de loisirs : 529 rue de l'Eglise - 01340 ATTIGNAT

Siège : AS ATTIGNAT FOOT « Mille et un loisirs » : 305 Grande Rue - 01340 ATTIGNAT

Coralie COMTET: 1001loisirsattignat@gmail.com

06 26 89 26 15

Aurélie BOZONNET: secretaire@asattignat-foot.com

06 08 31 25 24

BULLETIN D'INSCRIPTION DE DÉCEMBRE 2022

ACCUEIL DE LOISIRS

Nom de l'enfant:

Prénom:

Date de naissance :

Lieu de naissance:

Je soussigné(e) _____, responsable légal de l'enfant inscrit mon enfant au centre de loisirs « Mille et un loisirs » pour les vacances de Noël 2022, et l'autorise à participer à toutes les activités du centre aux dates suivantes (Merci de cocher les cases souhaitées) :

SEMAINE 51					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	19/12/22	20/12/22	21/12/22	22/12/22	23/12/22
Matin				Sortie à l'île de Bresse	
Après-midi					
Repas					
Journée					
Veillée					

Documents nécessaires et obligatoires pour s'inscrire

Aucune inscription ne sera prise en compte en cas de documents manquant ou de règlement incomplet.

- 1/ Dossier d'inscription ci-dessous complété (à la première inscription en 2022)
- 2/ Règlement intérieur 2022 signé et retourné (à la première inscription en 2022) : celui-ci a été modifié pour 2022, merci de bien vouloir en prendre connaissance.
- 3/ Bulletin d'inscription ci-dessus complété
- 4/ Fiche sanitaire complétée obligatoire + copie du carnet de santé (à la première inscription en 2022)
- 5/ Règlement intégral (Chèque, espèces, chèques vacances ou virement avant le 03/12/2022)
- 6/ Attestation quotient familial (à la première inscription en 2022)
- 7/ Justificatif de domicile de moins de 6 mois (à la première inscription en 2022)

A _____ Le / /

Signature obligatoire des parents, précédé de la mention « Lu et approuvé(e) ».

DOSSIER D'INSCRIPTION ACCUEIL DE LOISIRS 2022

(A ne remplir que si l'enfant n'a pas encore été au centre en 2022)

Nom de l'enfant :

Prénom :

Né(e) le : / / À

RESPONSABLE(S) LEGAL(AUX) :

Père / Mère / Tuteur (*Rayer les mentions inutiles*)

Nom / Prénom du Responsable Légal 1 :

.....
Adresse :

.....
Domicile : / / / / Portable :

Adresse mail :

Profession : Tél Professionnel :

Employeur :

N° Allocataire CAF :

N° ALLOCATAIRE MSA :

Situation familiale : Célibataire / Marié(e) / PACSé(e) / Concubinage / Veuf(ve) / Séparé(e) / Divorcé(e)

Père / Mère / Tuteur (*Rayer les mentions inutiles*)

Nom / Prénom du Responsable Légal 2 :

.....
Adresse :

.....
Domicile : / / / / Portable :

Adresse mail :

Profession : Tél Professionnel :

Employeur :

N° Allocataire CAF :

N° ALLOCATAIRE MSA :

Situation familiale : Célibataire / Marié(e) / PACSé(e) / Concubinage / Veuf(ve) / Séparé(e) / Divorcé(e)



AUTORISATIONS 2022

(A ne remplir que si l'enfant n'a pas encore été au centre en 2022)

- 1/ J'ai pris connaissance du règlement intérieur 2022 et m'engage à le respecter.
- 2/ J'autorise le responsable du séjour à faire pratiquer, en cas d'urgence, sur mon enfant toutes interventions chirurgicales que le médecin jugera nécessaire.
- 3/ Je m'engage à payer les frais de séjour avant le départ et à rembourser le cas échéant à l'association l'intégralité des frais médicaux engagés.
- 4/ En cas de renvoi pour inadaptation (les frais du séjour sont dus), je m'engage à prendre en charge les frais de retour individuel et ceux d'un animateur.
- 5/ Aucun remboursement ne sera consenti si l'enfant quitte le centre pour quelque motif que ce soit.

6/ En cas de vol, aucune indemnisation n'est prévue et notre association décline toute responsabilité.

7/ J'autorise le Directeur du centre « ASA - Mille et un loisirs » à consulter le CDAP, pour y faire vérifier mon quotient familial CAF : OUI / NON

8/ J'autorise « ASA - Mille et un loisirs » à diffuser la photo de mon enfant en groupe par la presse : OUI / NON et/ou sur le site internet :
OUI / NON

8/ J'autorise les personnes suivantes à récupérer mon enfant au centre de loisirs :

Nom / Prénom :

.....

Qualité :

Téléphone :

Nom / Prénom :

.....

Qualité :

Téléphone :

Nom / Prénom :

.....

Qualité :

Téléphone :

Fait à

Le / / 2022

Signature obligatoire des parents, précédée de la mention "Lu et Approuvé"

A SAVOIR

Le nécessaire à l'accueil de loisirs:

- Une gourde pour m'hydrater quand je le souhaite.
- Une deuxième tenue pour toute éventualité (jeux d'eau, jeux extérieurs, transpiration, nourriture etc).
- Une casquette, un bob ou un chapeau pour me protéger du soleil.
- Doudou, tétine pour me reposer pendant les vacances.
- Tenue et chaussures adaptées pour que je puisse courir et m'amuser.
- Un drap et un plaid pour se reposer.

Horaires

Matin: Accueil de 7h30 à 9h puis activités de 9h à 12h

Midi: Repas de 12h15 à 13h30

Après-midi: Accueil de 13h30 à 14h, activités de 14h à 17h puis départ des enfants de 17h à 18h30

En fin de matinée, les enfants pourront être récupérés ou arrivés de 11h30 à 12h15. Il est demandé aux parents de préciser, sur le dossier d'inscription, l'heure à laquelle l'enfant est susceptible de partir ou arriver dans ce créneau pour faciliter l'organisation.

En fin d'après-midi, ils ne pourront être récupérés qu'à partir de 17h. En cas de départ, **exceptionnel et justifié**, avant 17h, la direction de l'accueil de loisirs devra en être informée suffisamment en amont.

PROGRAMME D'ACTIVITES

COMEDIE MUSICALE



MARDI 20 DECEMBRE

Veillée crêpes party
karaoke



JEUDI 22 DÉCEMBRE

Sortie à l'île de Bresse à la journée



VENDREDI 23 DÉCEMBRE

Goûters avec les parents à partir de 16h30

